

Textes réglementaires

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi aujourd'hui le débat comme un profane qui se demande ce qu'a fait le comité ces derniers temps. J'ai écouté les exposés faits en termes juridiques, aussi secs que poussière, sur cette excellente étude, et, à mesure que je les écoutais, je devenais de plus en plus irrité, car nous sommes ici les témoins du travail accompli par un groupe très sincère de parlementaires de tous les partis politiques pour découvrir l'injustice qui pourrait se nichier dans notre régime politique, et injustice il y a. Ils ont présenté sur un ton, à mon avis, très modéré certaines propositions que je n'ai pas entendu aborder du côté gouvernemental. J'ai entendu aujourd'hui certaines déclarations qui m'ont révolté, quand on songe que cette étude avait pour but de découvrir comment ces textes réglementaires ou règlements—quelque soit le nom qu'on leur donne—servent l'injustice dans une société dite démocratique. Le ministre de la Justice (M. Basford) a pris aujourd'hui la parole pour dire qu'il parlait au nom de ses clients, les fonctionnaires de son ministère. Pourquoi ne parle-t-il pas en qualité de député élu pour représenter les citoyens canadiens?

Des voix: Bravo!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Le secrétaire parlementaire qui vient de se rasseoir a sympathisé avec les ministres parce que les fonctionnaires de rangs inférieurs font des choses à l'insu des ministres et ce sont ces derniers qui sont blâmés. Pourquoi ne les blâmerait-on pas? Les ministres ont le pouvoir de punir, de licencier, d'écarter, de promouvoir et de déchoir ceux qui posent des actes condamnables, mais il reste que les ministres, avec l'appui de certains orateurs qui ont pris la parole à la Chambre aujourd'hui, ne font rien pour vérifier et contrôler ce que font les serviteurs du peuple. Voilà en gros pourquoi il est important d'examiner ces règlements pour voir s'il est possible de les rendre plus équitables et, lorsque des cas sont signalés, de prendre des mesures correctrices.

La Chambre sait que je me bats depuis des années. Je me suis battu en tant que ministre et en tant que député de l'opposition. Au cours des 40 dernières années, nous en sommes arrivés au point où nos supposées institutions démocratiques ont accordé tout les pouvoirs réels à des fonctionnaires qui ne sont pas directement responsables de la population. Si les Canadiens avaient été ici vendredi dernier lorsque nous étudions la conversion au système métrique, ils auraient compris que nous discutons d'une question qui n'aurait jamais dû faire l'objet d'une telle controverse. Nous nous demandons s'il y avait lieu d'imposer le système de façon arbitraire tout en connaissant l'opposition de la population, ou de l'imposer progressivement. On pourrait croire que c'est une question de jugement, mais parce que la Commission du système métrique a déclaré qu'en Australie on l'avait adopté rapidement et que nous devrions faire de même, cela fait maintenant partie du credo des députés d'en face. C'est cette attitude des ministériels qui commence à nous irriter et à irriter les Canadiens, j'espère.

Laissez-moi vous donner seulement deux exemples de ce qui se produit depuis quelques années. Je me suis adressé à des ministres et à des hauts fonctionnaires en privé, j'ai inscrit des questions au *Feuilleton* et posé des questions orales à la Chambre, et ces deux cas ne sont pas des questions arides

comme celles dont doit traiter le juriste qui plaide devant une cour suprême mais des problèmes qui appellent une réaction émotive.

Il y a quelques années le Parlement adoptait une mesure, appuyée par tous les partis, prévoyant que tous les enfants, jusqu'à l'âge de 16 ans, auraient droit à des allocations familiales. Le Parlement déclara que tout enfant, que son père ou sa mère soit millionnaire, ou pauvre, recevait \$20 par mois d'allocations familiales, et cela pour qu'il n'y ait pas d'injustice. D'accord, dans le cas de l'enfant dont le père est riche, une partie de l'allocation reviendra au gouvernement sous forme d'impôts. Le Parlement, je le répète, avec tout le prestige et le pouvoir qui lui sont impartis, a adopté une loi en vertu de laquelle tous les enfants, quelle que soit la situation financière de leurs parents, ont droit à \$20 par mois d'allocations familiales.

Qu'ont fait les fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, sans en parler au Parlement? Qu'ont-ils fait, sans même en parler au ministre? Ils ont tranquillement établi un règlement qui dit que tout enfant de moins de 16 ans a droit aux allocations familiales, à l'exception d'une catégorie d'enfants, les orphelins. Selon les règlements actuels, rédigés dans le secret par des fonctionnaires et promulgués par décret du conseil, si un enfant perd son père et sa mère, il perd, lui ou tout groupe d'enfants, le droit de toucher les allocations familiales, droit qui lui avait été accordé par le Parlement. Voilà ce qui se passe aujourd'hui au Canada. Lorsque j'ai parlé de cela au ministre, il a été scandalisé, comme il se devait. Il en a alors parlé aux fonctionnaires de son ministère, mais ils lui ont répondu qu'on ne pouvait pas revenir sur un règlement et que c'était un règlement parfaitement logique, car tous les jours des gens mouraient, en laissant des biens derrière eux et qu'un enfant, qu'il ait deux, trois, cinq ou huit ans, héritait des biens de ses parents et était dès lors considéré comme adulte.

Ce règlement dit que si les biens que laissent les parents derrière eux s'élèvent à \$1,600 ou plus, l'enfant n'est plus considéré comme un enfant au terme de la loi et, qu'en ce qui concerne les allocations familiales, il est considéré comme adulte. Il ne s'agit pas d'une décision du Parlement; il s'agit d'une décision prise par des fonctionnaires, en présence d'un secrétaire parlementaire, qui s'est contenté de dire: «Oui, monsieur; non, monsieur; puis-je m'asseoir, monsieur; que dois-je faire, monsieur?» Lorsque j'en ai parlé avec le ministre, en lui demandant comment il comptait récompenser le sous-ministre concerné, j'ai appris qu'il venait d'avoir de l'avance-

ment. On devrait tenir compte des recommandations d'un comité comme celui-ci. Ce sont des questions qui pourraient lui être soumises. Il jouit d'un grand prestige, et on devrait le faire mieux connaître. Les parents savent-ils que leurs enfants, qui sont maintenant heureux et en bonne santé, n'auront plus droit aux allocations familiales s'ils deviennent orphelins? Certainement pas, personne ne les a mis au courant. Certains grands-parents ne veulent pas mourir avant d'être sûr que leurs petits-enfants ne seraient pas défavorisés par rapport aux autres enfants si leurs parents venaient à disparaître. C'est là le genre de réflexion poignante que l'on peut entendre autour de soi.